



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du
27/06/2024**

Numéro : 2024/040

Objet : Délibération relative au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Conseil Communautaire de Juin 2023

Rapporteur :
Lodovico CASSINARI

Membres du Conseil municipal	
En exercice	35
Présents	27
Représentés	7
Absents	1

Le 27 juin 2024 à 20 heures 00, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 27, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 21 juin 2024.

PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Servane CHARPENTIER, Djallal BOURADA, Lodovico CASSINARI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Olfa ZRIDATE, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD, Michèle DESCAMPS

ONT DONNÉ POUVOIR

Guénaël LEVRAY pouvoir à Hajer MOHSNI, Chabane CHALAL pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Jean-Gaston MOUHOUNOU pouvoir à Marthe GBAGUIDI, Agnès FRANCAERT pouvoir à Servane CHARPENTIER, Loutfi OULALIT pouvoir à Sarah JAUBERT, Latifa NAJI pouvoir à Koko MENSAH, Mériam HADDAD pouvoir à Françoise MARHUENDA,

ABSENT

Gabriel LAUMOSNE de la question 1 à 10.

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Loïc BAYARD

Caractère exécutoire

Déposée en sous-préfecture le : 11 JUIL 2024

Affichée en mairie le :

Notifiée le : 11 JUIL 2024



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur des Services Techniques et de la Biodiversité

Paul DA SILVA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le rapport par lequel M. Lodovico CASSINARI, Conseiller municipal, délégué aux Travaux, au Développement du territoire, à l'Intercommunalité et à la Mutualisation des services, expose ce qui suit :

« La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Paris-Saclay s'est réunie le 14 juin 2023 afin de procéder à certaines réévaluations dans le cadre de ces compétences.

Ces ajustements entraînent des conséquences, positives ou négatives, sur le montant de l'attribution de compensation des collectivités concernées et donc, par voie de conséquences, sur les ressources de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

La CLECT en date du 14 juin 2023 instaure entre autres une attribution de compensation en investissement pour les communes ayant transféré la compétence voirie et ajuste l'enveloppe pluriannuelle relative à la compétence eaux pluviales pour la ville de Linas.

Conformément à la loi, la Commune est invitée à se prononcer par délibération concordante sur les rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. »

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, il est proposé au Conseil municipal d'adopter cette délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-5 ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la tenue et le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 14 juin 2023 ;

Vu la Commission Stratégie financière et Investissement en date du 12 juin 2024 ;

Considérant que, pour être adopté, le rapport établi par la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes, à la majorité des conseils municipaux des communes membres de la Communauté Paris-Saclay ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté Paris-Saclay en date du 14 juin 2023 ;

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Vote	
Pour	34
Contre	0
Abstention	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Les membres présents ont signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 8 juillet 2024

Le Maire,
Clovis CASSAN

2024-040

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-07-12T11-24-20.00 (MI254313152)

Identifiant unique de l'acte : 091-219106929-20240627-2024-040-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Délibération relative aux modalités de reversement
de la Taxe Intérieure de Consommation Finale d'Electricité
(TICFE) au Syndicat Mixte Orge Yvette SEINE (SMO)

Date de décision : Jun 27, 2024 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DELIB 2024-040 DELIBERATION
RELATIVE AU RAPPORT DE
COMMISSION LOCALE.PDF

Groupe émetteur de l'acte :

Préparé

Date 12/07/24 à 11:24

Par SPANO Christine

Transmis

Date 12/07/24 à 11:24

Par SPANO Christine

Accusé de réception

Date 12/07/24 à 11:28